

AUTORISATION DE DEBROUSSAILLEMENT

SUR PROPRIETE VOISINE

Commune :

Section :

Parcelle n°.....

Propriétaire en pleine propriété (*)

Propriétaire en indivision (*)

Je soussigné, M, propriétaire de(s) la parcelle(s) ci-dessus,

(*) autorise M à débroussailler au sens de l'arrêté préfectoral, sur ma propriété dans les limites des 50 m autour :

- de son habitation, de ses dépendances et plus généralement des installations de toutes natures ;

- des limites de l'établissement (dans le cas des terrains de camping)

afin de se mettre en règle avec la loi. Le coût de ces travaux est entièrement à sa charge.

(*) n'autorise pas M à débroussailler lui-même sur ma propriété et je m'engage à réaliser à mes frais, dans un délais de 6 mois, les travaux de débroussaillage au sens de l'arrêté préfectoral sur ma propriété dans la limite des 50 m autour :

- de son habitation et de ses dépendances,

- des limites de l'établissement (dans le cas des terrains de camping).

Pour le maintien ultérieur en l'état débroussaillé :

(*) je l'autorise à exécuter lui-même les travaux.

(*) je ne l'autorise pas.

Cette autorisation pourra être abrogée par moi avant le 31 janvier de chaque année

Fait à..... le

Signature du propriétaire

(*) rayer les mentions inutiles.